

## **ANNEXE 32**

### **RAPPELS ORGANISATION ET PARTICIPATION PLATEAUX U7-U9**

#### **1-Article 29 des Règlements Généraux du District Côte d'Opale :**

- a) Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la LFP, la Ligue régionale, les Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence « fédérale » régulièrement établie au titre de la saison en cours. Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche.
- b) Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux journées « portes ouvertes » ou promotionnelles.

#### **2-Catégories autorisées :**

- a) U6 et U6F né(e)s en 2018 ou 2019 dès ses 5 ans
- b) U7 et U7F né(e)s en 2017
- c) U8 et U8F né(e)s en 2016
- d) U9 et U9F né(e)s en 2015

Les enfants n'ayant pas 5 ans ne peuvent obtenir de licence et ne peuvent donc jouer en club.

#### **3-Formes de pratiques**

- Foot à 3 pour les U6-U7 (5 joueurs ou joueuses maximum par feuille de plateau, minimum 2).
  - Foot à 5 pour les U8-U9 (8 joueurs ou joueuses maximum par feuille de plateau, minimum 4).
- Une équipe U9 ne peut compter plus de 2 joueurs ou joueuses U7 surclassé(e)s.  
Une joueuse U8F peut évoluer avec les U7.

#### **4-A chaque plateau, les éducateurs et encadrants devront :**

- a) Etre en possession du listing des joueurs participant au plateau
- b) Remettre au responsable du plateau, leur feuille de présence avec les noms des participants (pour vérification)
- c) Le club recevant devra renvoyer au District la feuille de plateau ainsi que toutes les feuilles de présence, au plus tard avec ses feuilles de matchs du week-end ou déposées au District avant le mardi qui suit le plateau (après les avoir photocopiées ou scannées pour les conserver au sein du club)

#### **5-Rappel**

Protège tibia obligatoire

Les plateaux sont obligatoirement gérés par le logiciel « P'tit Foot »